

Questions orales

Il semble que la CCT ne s'acquitte pas de ses responsabilités en matière de sécurité. Étant donné les arguments que lui fournit ce rapport, le ministre pourrait-il saisir cette occasion pour convoquer les responsables de la CCT et leur rappeler leurs responsabilités et leurs obligations à cet égard de sorte que nous puissions accroître la confiance dans la sécurité du transport ferroviaire dans notre pays?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, si j'étais avocat et visitais les tribunaux régulièrement, je serais porté à croire qu'en général la société pêche plus souvent par action et par omission, que les particuliers et les institutions. Ce que je veux dire par là c'est qu'il m'est très difficile, comme il l'a probablement été pour mon prédécesseur, de sévir contre une institution qui a interprété les événements à la lumière de l'opinion publique plutôt que tout à fait librement. Voilà ma position, madame le Président. En conséquence, ce que nous ferons à l'avenir m'intéresse plus que ce qui s'est fait dans le passé. Et j'agirai en conséquence.

M. Mazankowski: Madame le Président, je m'intéresse sans aucun doute à ce que sera fait à l'avenir, mais j'aimerais, pour le moment, que le ministre réponde à ma question. Convoquera-t-il les membres de la CCT pour leur rappeler quel est leur véritable rôle en vertu des dispositions de la loi?

M. Pepin: Madame le Président, j'avais l'intention de le faire, mais l'un des membres de la CCT fait partie du comité consultatif qui me fera part de son point de vue. Comme j'assumerai personnellement cette fonction, je serai régulièrement en communication étroite avec M. Gray et je discuterai de ces questions avec lui. En lisant le rapport—que j'ai d'ailleurs reçu dimanche dernier, et non il y a six semaines—j'ai été frappé par la juste mesure dont fait preuve le juge Grange. Lorsqu'il s'agit de rapidité, par exemple, il demande comment nous pouvons en parler sans tenir compte de la qualité du matériel, de la formation du personnel roulant, de même que des dispositifs, méthodes et procédés de sécurité utilisés.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES FORÊTS

LA POLITIQUE FORESTIÈRE NATIONALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'aurais quelques questions au sujet de la sylviculture à poser au ministre de l'Environnement qui est responsable de ce secteur. Il se souviendra sans doute avoir déclaré un jour, devant un large public canadien, que son gouvernement avait l'intention de poursuivre la politique sylvicole de son prédécesseur, qui avait comme objectifs le rajeunissement des

services forestiers canadiens et l'augmentation de moitié, d'ici l'an 2000, de la production forestière sur l'ensemble du pays. Sa déclaration avait provoqué des applaudissements discrets et reçu un accueil mitigé.

J'aimerais que le ministre nous dise où en sont les initiatives prises par son prédécesseur, initiatives qu'il avait lui-même approuvées. J'aimerais savoir en particulier s'il a reçu le rapport que le comité interministériel devait déposer en octobre dernier et dans l'affirmative, s'il a pris des mesures pour en appliquer les recommandations.

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, ce n'est pas seulement mon prédécesseur—à qui je rendrais volontiers tout le crédit de la chose—qui a fixé ces objectifs. Il les a arrêtés de concert avec les ministres provinciaux au sein du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement dont je suis actuellement le président, comme le député le sait sans doute. Nous nous sommes employés, avec les autorités provinciales, à atteindre ces objectifs. Certaines des mesures que nous prévoyions ont déjà été prises. Par exemple, comme le député le sait, nous avons nommé au ministère de l'Environnement un sous-ministre adjoint chargé du service des forêts.

Divers ministères fédéraux ont entrepris toute une série d'études dont certaines ont déjà été présentées au groupe de coordination du ministère de l'Environnement, les autres étant en voie de l'être. Si le député le veut, je puis lui donner une idée de l'état d'avancement de chacune des six études qui ont été effectuées, ou peut-être préférerait-il que je le lui signale par écrit.

M. Oberle: Madame le Président, il n'y avait pas un besoin réel de nouvelles études. Nous savons tous que le déboisement est devenu critique et que la reforestation est urgente. Ce comité interministériel qui devait faire rapport en octobre devait conseiller au ministre les initiatives que le gouvernement fédéral doit prendre pour aider les provinces et l'industrie à régénérer nos forêts. Le rapport est maintenant en retard de quatre mois. Le ministre a-t-il reçu le rapport du comité interministériel et si oui, est-il disposé à le déposer? Si le ministre n'a pas reçu le rapport, sait-il quand ceux qui doivent prendre les décisions pourront l'étudier?

M. Roberts: Madame le Président, je me demande s'il n'y a pas un malentendu avec le député. Il y a le comité de mon ministère qui a tenu une série de réunions. Ce comité a confié diverses tâches à différents ministères et leur a demandé de rendre des comptes au comité coordonnateur pour qu'il puisse m'informer. Certains de ces rapports émanant d'autres ministères ont été présentés comme prévu, mais un ou deux sont en retard, et nous nous attendons à les recevoir d'ici deux mois.